

La mise en œuvre du plan autisme

LES CHIFFRES

- **De 300 000 à 500 000 :** c'est le nombre de personnes atteintes de troubles du développement en France.
- **187 M€ :** c'est le montant des crédits alloués au plan autisme pour la période 2008-2011.
- **2120 :** c'est le nombre de places en établissements et services qui ont été créées depuis 2008, le même nombre de créations est prévu d'ici à 2012.
- **175 :** c'est le nombre de places d'accueil qui ont été ouvertes depuis 2008 dans les structures expérimentales.

L'ESSENTIEL

- Face aux souffrances que représente l'autisme pour des milliers de Français et pour leur entourage, **le Gouvernement a engagé dès 2008 un effort exceptionnel pour les accompagner.**
- Cet effort se traduit par un **plan ambitieux doté de 187 M€** et marqué par la volonté de prendre en charge l'autisme dans sa globalité.
- Couvrant la période 2008-2011, **ce plan est articulé autour de 3 axes :** (1) mieux connaître l'autisme et former les professionnels ; (2) améliorer le diagnostic et l'accompagnement des malades ; (3) développer des méthodes de traitement novatrices.
- **Un an et demi après son lancement, le plan autisme a obtenu des résultats concrets,** comme l'élaboration d'un socle de connaissances ou la création de plus de 2000 places d'accueil supplémentaires. **Ce plan a également permis de promouvoir des méthodes novatrices de traitement** de l'autisme, qui sont mises en application dans des structures expérimentales spécialement dédiées.
- En 2010 et 2011, **le Gouvernement va continuer de mettre en œuvre ce plan** pour améliorer encore l'accompagnement des malades et favoriser leur insertion dans la société.

POURQUOI UN PLAN AUTISME ?

- En France, **entre 300 000 et 500 000 personnes sont touchées par des troubles du développement, parmi lesquels l'autisme.** Face à la souffrance des adultes, des enfants et de leur entourage, **le Gouvernement a engagé dès 2008 un effort exceptionnel** pour traiter l'autisme d'une manière globale.
- Elaboré en concertation avec les professionnels et les associations, le plan autisme 2008-2011 est une avancée majeure de la politique publique en direction des personnes autistes et de leur entourage. Doté de 187 M€, ce plan comporte **30 mesures, articulées autour de 3 grands axes :**
 - **Mieux connaître pour mieux former :** le plan autisme met l'accent sur la connaissance de cette maladie, et sur la diffusion de cette connaissance auprès des professionnels ;
 - **Mieux repérer pour mieux accompagner :** l'établissement d'un diagnostic rigoureux et précoce est essentiel pour mieux accompagner les personnes atteintes d'autisme. Le plan autisme se fixe un objectif ambitieux de 4100 places en établissements et services sur la durée du plan d'ici à 2012 ;
 - **Diversifier les approches :** le plan autisme vise à promouvoir des approches thérapeutiques novatrices encore peu répandues en France.

QUELS RÉSULTATS ?

- **Le plan autisme a tout d'abord permis d'améliorer la connaissance de cette maladie,** grâce à la mise au point d'un **socle de connaissances** qui va être largement diffusé et qui va servir de base à la formation de tous les professionnels. L'INVS et l'INSERM viennent également de lancer une étude épidémiologique qui permettra de disposer d'une estimation plus précise du nombre de personnes atteintes d'autisme.
- Le plan a également donné des résultats concrets dans **l'accompagnement des malades et de leurs familles :**
 - Parce que l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme et de leurs familles commence dès le diagnostic, **le plan autisme donne des moyens supplémentaires aux équipes de diagnostic** (5,6 M€ au total entre 2009 et 2011). Le ministère de la Santé expérimente également, dans plusieurs départements, des dispositifs destinés à accompagner l'annonce de ce diagnostic difficile, et qui leur permet de s'orienter et d'être guidées.
 - A la suite de l'engagement pris par le Président de la République, **le Gouvernement s'est mobilisé pour l'accueil des personnes atteintes d'autisme dans les établissements :** 2120 places en établissements et services ont d'ores et déjà été financées, pour un montant total de 78,5 M€. Un an et demi après le lancement du plan autisme, **52 % des objectifs de créations de places ont été tenus.**
 - Pour les enfants atteints d'autisme, 422 places ont été créées dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour développer leur autonomie. Et parce que le développement de l'autonomie passe aussi par l'école, le ministère de l'Education nationale a d'emblée mis l'accent sur

l'intégration des enfants autistes en milieu scolaire. Un an et demi après le lancement du plan, **deux tiers des 17 000 enfants autistes sont scolarisés en milieu ordinaire à l'Education nationale et un tiers en établissement médico-social.**

QUELLES NOUVELLES METHODES POUR TRAITER L'AUTISME ?

- Pour répondre aux attentes des familles et des associations, **le plan autisme met l'accent sur le développement des nouvelles méthodes de prise en charge, dites « comportementalistes »** : le plan a ainsi autorisé l'ouverture de 10 structures expérimentales qui appliquent ces méthodes. Ces ouvertures représentent 175 places d'accueil, pour un montant global de 9,53 M€.
- Toutefois, et pour assurer la qualité du traitement utilisé, ces structures expérimentales sont autorisées pour une durée de cinq ans et **seront régulièrement évaluées.**

QUELLES PRIORITÉS POUR 2010 ET 2011 ?

- **Le plan autisme sera poursuivi en 2010 et 2011 dans toutes ses dimensions :**
 - Pour mieux former les professionnels, **le Gouvernement mettra en place, avant la fin de l'année, des modules de formation adaptés à l'autisme.**
 - Pour améliorer l'accompagnement des malades, la Haute Autorité de Santé, conjointement avec l'Agence de l'évaluation des structures médico-sociales (ANESM), va élaborer un **ensemble de bonnes pratiques qui seront largement diffusées.**
 - Le Gouvernement sera également très attentif à ce que toutes les politiques en faveur des personnes handicapées (insertion dans l'emploi, politique du logement...) prennent bien en compte les besoins particuliers des personnes autistes. **L'autisme, comme tous les autres handicaps, ne doit pas empêcher l'insertion dans notre société.**
 - **Une dizaine de nouvelles structures expérimentales vont être autorisées :** leur liste sera annoncée dans les prochaines semaines. Le Gouvernement et l'ANESM travaillent également à la mise au point d'une évaluation nationale de toutes les structures expérimentales.
- Parce qu'il faut poursuivre notre effort contre l'autisme, **la mise en œuvre du plan autisme fait l'objet d'un suivi régulier**, assuré par Roselyne BACHELOT-NARQUIN et par Nadine MORANO.

Verbatim

Nadine MORANO : *« C'est un tournant dans l'accompagnement de l'autisme en France avec de réels efforts d'ouverture vers les méthodes comportementales. »*

Luc CHATEL